



PROT O C O L E

**Assemblée primaire
du 2 décembre 2013**

Ouverture : 20 H 00, à l'auditorium du centre scolaire de Moréchon

Présidée par : M. Michel Dubuis, Président

Présents : - le conseil communal au complet
- la secrétaire communale
- quelques 160 citoyennes et citoyens

M. le Président ouvre cette assemblée ordinaire en remerciant les citoyennes et citoyens pour leur présence nombreuse, preuve d'une démocratie bien vivante et en ayant une petite pensée pour M. André Reynard, ancien président, récemment disparu.

Cette assemblée a été convoquée par le biais du bulletin officiel et du pilier public dans le délai légal des 20 jours.

M. le Président propose de nommer MM. Grégoire Luyet, Marius Dumoulin, Frédéric Varone et Lucien Pignat comme scrutateurs lors de cette soirée. La proposition ne soulevant aucune remarque, elle est considérée comme acceptée.

M. le Président donne lecture de l'ordre du jour qui a été publié avec la convocation des assemblées de ce soir, soit :

TABLE DES MATIERES

1. Procès-verbal de la dernière assemblée	3
2. Présentation du budget 2014 de la Municipalité	3
3. Questions sur le budget 2014 de la Municipalité	4
3.1 <i>M. Daniel Schaffenberger, Zambotte d'en Bas</i>	4
4. approbation – modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement communal de constructions et de zones (RCC) – parcelles ancien terrain de football et dépôts communaux	5
4.1 <i>M. Jean-Louis Maillard, ancien conseiller communal, la Muraz</i>	6
4.2 <i>M. Yannick Favre, président du tennis-club Savièse</i>	6
4.3 <i>Mme Anne Luyet, suppléante-députée, St-Germain</i>	6
4.4 <i>Mme Fabienne Luyet, St-Germain</i>	6
4.5 <i>M. Jean-Pierre Bähler, Diolly</i>	6
4.6 <i>M. Albert Dumoulin, St-Germain</i>	6
4.7 <i>M. Rémy Dubuis, Roumaz</i>	7
5. Divers	7
5.1 <i>Mme Anne-Marie Mühlheim, St-Germain</i>	7
5.2 <i>M. Albert Dumoulin, St-Germain</i>	7
5.3 <i>M. Fabienne Luyet, St-Germain</i>	7
1. Procès-verbal de la dernière assemblée	8
2. Présentation du budget 2014 de la Bourgeoisie	8
2.1 <i>Récapitulation des charges et des revenus du compte de fonctionnement</i>	8
2.2 <i>Récapitulation des dépenses et des recettes du compte des investissements</i>	8
3. Divers	8
3.1 <i>Mme Juliette Varone, St-Germain</i>	8

ORDRE DU JOUR

Assemblée primaire

1. procès-verbal de la dernière assemblée
2. présentations du budget 2014 et du plan quadriennal 2014-2017 de la Municipalité
3. approbation du budget 2014 de la Municipalité
4. approbation – modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement communal de constructions et de zones (RCC) – parcelles ancien terrain de football et dépôts communaux
5. divers

Assemblée bourgeoisiale

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Présentation du budget 2014 de la Bourgeoisie
3. Approbation du budget 2014 de la Bourgeoisie
4. Divers

La parole n'étant pas demandée, M. le Président déclare l'assemblée primaire habilitée à prendre les décisions découlant de l'ordre du jour soumis et accepté.

L'assemblée primaire

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal de l'assemblée primaire extraordinaire du 9 septembre dernier est accepté tel que publié sur le site internet de la Commune.

Comme décidé le 28 novembre 2011, les procès-verbaux des assemblées primaire et bourgeoisiale ne sont désormais plus lus par la secrétaire communale mais uniquement publiés sur le site de la Commune.

2. Présentation du budget 2014 de la Municipalité

M. le Président passe la parole à M. Vincent Reynard, vice-président et responsable de la commission des finances pour la présentation du budget 2014.

Ce budget a été examiné par la commission des finances et accepté par le Conseil communal, le 30 octobre dernier.

M. le Vice-Président commente le budget 2014 de la Municipalité, en apportant les précisions nécessaires pour les rubriques où les montants diffèrent quelque peu, au regard du budget 2013.

Pour éviter une avalanche de chiffres, la présentation avec les commentaires de M. le Vice-Président est limitée aux niveaux 2 et 3 de l'arborescence du plan comptable harmonisé. Tant pour le fonctionnement que pour les investissements, des tableaux globaux et par rubriques comparent les charges et revenus, dépenses et recettes des budgets 2013 et 2014 et des comptes de l'année 2012.

Les récapitulatifs des comptes municipaux s'établissent comme suit :

Pour les comptes de fonctionnement :

<i>le total des charges se monte à</i>	<i>CHF</i>	<i>28'450'230.00</i>
<i>le total des revenus se monte à</i>	<i>CHF</i>	<i>28'452'915.00</i>
<i>excédent des revenus</i>	<i>CHF</i>	<i>2'685.00</i>

Pour les comptes d'investissement :

<i>le total des dépenses se monte à</i>	<i>CHF</i>	<i>9'017'000.00</i>
<i>le total des recettes se monte à</i>	<i>CHF</i>	<i>1'744'000.00</i>
<i>investissements nets</i>	<i>CHF</i>	<i>7'273'000.00</i>
<i>marge d'autofinancement</i>	<i>CHF</i>	<i>5'009'685.00</i>
<i>soit une insuffisance de financement de</i>	<i>CHF</i>	<i>2'263'315.00</i>

M. le Vice-Président précise que la Commune devra souscrire à un emprunt pour faire face à cette insuffisance de ressources.

M. Reynard enchaîne en présentant le plan quadriennal 2014-2017, feuille de route de l'autorité, qui sera approfondi par le Conseil communal, avec comme principaux projets :

- la rénovation de la Maison de Commune
- la rénovation centre scolaire et bâtiments scolaires des villages
- la fin en 2014 des travaux pour le nouveau bâtiment au centre scolaire de Moréchon
- le site du Château de la Soie
- l'aménagement de la zone de détente et de sport à Oure
- l'alimentation en eau potable, de nouvelles sources d'approvisionnement
- la pose de filets paravalanches
- le PGEE
- l'extension de la zone artisanale et industrielle.

Des efforts de rationalisation et une maîtrise des charges seront nécessaires au vu des investissements à réaliser. Il informe l'assemblée qu'il reste à disposition pour d'éventuelles questions.

M. le Président remercie M. le Vice-Président pour la présentation du budget 2014.

3. Questions sur le budget 2014 de la Municipalité

Intervention d'un citoyen :

3.1 M. Daniel Schaffenberger, Zambotte d'en Bas

M. Schaffenberger relève qu'une population qui augmente génère nécessairement des dépenses supplémentaires pour la Commune mais compensées par des rentrées fiscales complémentaires. Les rentrées fiscales qui étaient d'environ CHF 26 mio ont augmenté de 9,5 % en 2011 et 15,3 % en 2012. Le budget présenté est très prudent.

Aussi, M. Schaffenberger propose une diminution des impôts car les investissements peuvent être financés par un emprunt externe avec des taux actuellement extrêmement bas. Cela ne pèjore par l'exercice.

M. le Président confirme que le budget proposé par le Conseil communal est effectivement très prudent. Les répercussions de la RPTII et les allègements fiscaux prévus exigent une bonne gouvernance et une gestion avisée.

La Commune répond aux besoins actuels de la population. Des projets sont planifiés sur plusieurs années mais elle doit faire face aussi à des éléments extraordinaires qui ne sont pas maîtrisables, par exemple les dégâts sur la conduite de transport d'eau potable à l'intérieur du tunnel du Prabé, les éléments économiques.

Le Conseil communal ne proposera pas une diminution des impôts à cette assemblée primaire. Cette diminution interviendra ces prochaines années, avec une compensation de la progression à froid.

M. le Vice-Président, en charge des finances communales, corrobore les propos de M. le Président. Le budget proposé est maintenu tel quel. Le Conseil communal est bien volontiers ouvert à la discussion pour proposer une baisse d'impôts dans un futur proche.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président rappelle l'obligation de l'assemblée primaire de décider du budget et propose de passer au vote.

A l'exception d'un citoyen, l'assemblée primaire approuve, par vote à main levée, le budget 2014 de la Municipalité.

M. le Président remercie l'Assemblée de la confiance témoignée à l'exécutif communal en acceptant le budget tel que proposé.

4. approbation – modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement communal de constructions et de zones (RCC) – parcelles ancien terrain de football et dépôts communaux

Avant de passer la parole à M. Sylvain Dumoulin, conseiller communal en charge de l'aménagement du territoire, pour la présentation technique du dossier, M. le Président rappelle la genèse des modifications proposées ce soir à l'assemblée primaire.

Un concours d'urbanisation avait été lancé en début d'année par le Conseil communal pour améliorer l'entrée de la rue du Stade, qui manque singulièrement de végétation.

Les conclusions du projet, de même que celles du jury, relèvent qu'en maintenant le terrain de football à son emplacement, les corrections proposées ne pourront être que cosmétiques. La pertinence de conserver à son emplacement l'ancien terrain de football n'est pas judicieuse dans l'idée d'une requalification urbanistique de la rue du Stade.

Considérant ces remarques, le Conseil communal a pris la décision de réaliser une zone de détente et de sport à Oure, avec des terrains de football, en supprimant celui situé à l'aval de la salle paroissiale.

La mise à l'enquête des modifications partielles du PAZ et du RCC s'est déroulée du 4 au 24 novembre 2013. Une opposition a été déposée par le FC Savièse. Une séance d'information s'est déroulée le 26 novembre dernier avec les sociétés sportives. Cette séance avait pour but de recenser les besoins des sociétés, quelques idées ont été données mais aucun projet définitif n'est arrêté à ce jour.

Une rencontre s'est déroulée le 27 novembre avec le comité du FC Savièse. En recevant la garantie que l'ancien terrain était maintenu jusqu'à son remplacement par un nouveau terrain à Oure, le FC Savièse a retiré son opposition.

Les modifications partielles proposées aujourd'hui sont essentielles pour avancer dans un projet global, incluant l'amélioration de la cohabitation piétons / trafic de la rue du Stade, l'assainissement et l'aménagement du secteur de Oure, comme espace sportif et de détente.

Les raisons de conduire cette refonte sont les suivantes :

- L'obligation d'assainir la décharge de Oure, incluant la possibilité d'aménager une place de sport et de détente. Cet assainissement s'inscrit dans le développement de tout un secteur.
- La mise en conformité de la toiture de l'ancien terrain de football.
- Le besoin d'un centre médical de groupe (urgent 2/3 ans), la demande en appartements protégés, une surface commerciale afin de maintenir actif le centre du village.
- Le nombre de places de parc à St-Germain.

Plusieurs esquisses sont présentées pour l'aménagement de la zone de détente et de sport à Oure avec les aménagements possibles. Il s'agit actuellement d'indications générales, un ébauché du projet, sans décision ferme pour l'orientation, l'emplacement des diverses structures.

M. Dumoulin présente également le calendrier préparé pour l'aménagement de la zone de détente et de sport. Une mise à l'enquête et la préparation des soumissions pour le printemps 2014, la réalisation des aménagements dès la rentrée en août 2014 jusqu'au printemps 2015, suivie de son inauguration.

Les modifications partielles du PAZ et du RCC proposent de détacher, de la zone de constructions et d'installations publiques A, la parcelle de l'ancien terrain de football et celle du dépôt des travaux publics, pour les inclure dans une nouvelle zone intitulée « zone mixte publique commerciale de St-Germain ».

Cette zone permettra de créer et de maintenir un milieu bâti harmonieusement aménagé pour les services d'intérêt public, les commerces ainsi que pour les activités publiques et semi-publiques.

Cette nouvelle zone couvre uniquement les parcelles précitées, elle n'est pas ouverte aux autres villages, uniquement destinée à St-Germain.

Après ces explications très précises et techniques données par M. Dumoulin, M. le Président ouvre la discussion.

4.1 M. Jean-Louis Maillard, ancien conseiller communal, la Muraz

M. Maillard demande si le dépôt des travaux publics restera à son emplacement actuel.

M. le Président indique que, dans l'immédiat, aucune décision n'a été prise pour déplacer ce dépôt. Selon le projet retenu, il sera déplacé partiellement mais pas dans son intégralité.

4.2 M. Yannick Favre, président du tennis-club Savièse

M. Favre souligne, en premier lieu, qu'il n'a rien contre le projet présenté par la Commune, il le considère comme éminemment logique.

Toutefois, le planning prévu lui semble très ambitieux. Il se demande à quel moment les sociétés seront clairement intégrées au projet, pour que chacune puisse défendre ses activités, surtout que les aménagements à réaliser seront prévus pour une durée d'environ 20 à 30 ans.

Pour lui, le projet de la Commune est bénéfique avec l'idée de créer une zone sportive et de détente à Ore, il n'intervient que pour protéger les intérêts des sociétés sportives, qu'elles puissent non seulement bénéficier des infrastructures mais également apporter leurs idées au développement futur de la zone.

M. le Président rappelle que les sociétés sportives ont été conviées à une rencontre le 26 novembre où elles étaient invitées à annoncer leurs besoins. A cette rencontre, des esquisses ont été présentées, il ne s'agit pas d'un projet définitif.

Un concours d'urbanisation sera lancé pour laisser l'imagination des bureaux se développer.

L'idée de la Commune est de proposer une nouvelle zone de détente et sportive, ouverte non seulement aux sociétés sportives mais également répondant aux besoins de la population.

L'autorité communale privilégie la discussion, aussi les sociétés seront à nouveau contactées.

Les riverains s'interrogent aussi sur les aménagements qui seront prévus le long de la rue du Stade. Ils auront la possibilité de s'exprimer lors de la mise à l'enquête publique du projet.

4.3 Mme Anne Luyet, suppléante-députée, St-Germain

Mme Luyet demande si un droit de superficie sera constitué ou si la surface sera vendue pour la construction de l'immeuble commercial.

M. le Président indique qu'aucune décision n'a été prise à ce jour mais probablement que le partenariat public-privé sera privilégié. A ce stade de la procédure, il n'y a pas d'avant-projet, il s'agit d'un vaste chantier qui demande un long processus de développement.

4.4 Mme Fabienne Luyet, St-Germain

Mme Luyet suggère d'intégrer également l'espace de la salle paroissiale dans le concours d'urbanisation.

M. le Président indique qu'une liberté sera laissée pour le concours d'urbanisation. Une surface sera conservée à l'Est dans l'éventualité d'un agrandissement du cimetière.

4.5 M. Jean-Pierre Bähler, Diolly

M. Bähler se demande si des tractations commerciales sont actuellement en cours.

M. le Président souligne que des personnes, des commerçants, des artisans sont intéressés. Un commerce déjà implanté sur la Commune a manifesté son intérêt.

Mais à ce jour, pas de négociation.

4.6 M. Albert Dumoulin, St-Germain

M. Dumoulin demande de préciser qui est le propriétaire du dépôt des travaux publics.

M. le Président lui répond que le terrain est la propriété de la Bourgeoisie de Savièse.

4.7 M. Rémy Dubuis, Roumaz

M. Dubuis félicite le Conseil communal pour ce projet au cœur de St-Germain. Il concentrera des commerces, un centre médical de groupe avec, à proximité, l'église et le cimetière. C'est un luxe que la Commune de Savièse peut se permettre.

Il s'interroge sur la réalisation du cabinet médical de groupe, s'il s'agit uniquement d'un projet ou d'une réalité évidente.

M. le Président souligne qu'un groupe de travail, composé des trois médecins, a rendu un rapport intéressant qui détermine les besoins nécessaires pour ouvrir un cabinet médical de groupe. Ce cabinet verra bien le jour dans ce centre commercial.

M. Rémy Dubuis se réjouit de savoir que la décharge de Oure sera assainie de manière sportive avec cette future zone de détente et de sports.

La parole n'étant plus demandée, ces modifications partielles du PAZ et du RCC – parcelles ancien terrain de football et dépôts communaux - sont acceptées à l'unanimité par l'assemblée primaire.

5. Divers

Intervention de citoyens :

5.1 Mme Anne-Marie Mühlheim, St-Germain

Mme Mühlheim s'interroge sur l'avancement du projet de l'AggloSion.

Le projet AggloSion a été accepté de manière partielle. Certaines mesures ont été acceptées mais non financées par la Confédération. Une de ces mesures concerne l'intérieur de Roumaz et de St-Germain, dont le coût est estimé à 5,4 mios.

Mais il est proposé une solidarité de l'AggloSion en incluant ces mesures dans le financement global. Cela aura comme conséquence de porter à 33 % la subvention de la Confédération sur tous les projets. La subvention initiale était de 40 % sur les mesures arrêtées.

Le projet AggloSion a été déposé en décembre 2011 auprès de la Confédération. La réponse quant à la recevabilité du projet est prévue d'ici la fin mai 2014.

Si des résultats sont déjà connus, une présentation sera faite lors de la prochaine assemblée primaire.

5.2 M. Albert Dumoulin, St-Germain

M. Dumoulin s'interroge sur les conditions de paiement pour la vente des bâtiments d'alpage.

Des démarches complémentaires ont été nécessaires pour la liquidation des consortages, cela a retardé les versements. M. le Président annonce que les montants dus seront versés pour Noël.

M. Dumoulin estime que les versements doivent être effectués et les éléments fiscaux, selon les modalités mentionnées sur l'acte, supportés par la Bourgeoisie.

5.3 M. Fabienne Luyet, St-Germain

Mme Luyet propose que le bulletin d'information « Savièse » soit distribué une semaine plus tôt pour ainsi présenter des questions écrites et détaillées. Elle souhaiterait aussi que les articles soient signés par leur auteur.

La parole n'étant plus demandée dans l'assemblée, M. le Président ouvre l'assemblée bourgeoise en demandant aux non-bourgeois de s'abstenir

L'assemblée bourgeoisiale

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal est accepté tel que rédigé et publié.

2. Présentation du budget 2014 de la Bourgeoisie

M. Vincent Reynard, vice-président, apporte les explications utiles et nécessaires. Les récapitulations des comptes bourgeoisiaux s'établissent comme suit :

2.1 Récapitulation des charges et des revenus du compte de fonctionnement

Pour les comptes de fonctionnement		
le total des charges se monte à	CHF	184'100.00
le total des revenus se monte à	CHF	106'000.00
excédent de charges	CH	78'100.00

2.2 Récapitulation des dépenses et des recettes du compte des investissements

Pour les comptes de fonctionnement		
le total des dépenses se monte à	CHF	50'000.00
pas de recettes prévues		
Cette dépense est destinée à l'amélioration des alpages.		

Merci à M. Vincent Reynard, pour la présentation du budget.

La parole n'est pas demandée, M. le Président propose de passer au vote pour l'approbation du budget 2014 de la Bourgeoisie.

L'Assemblée bourgeoisiale approuve, par vote à main levée et à l'unanimité, le budget 2014 de la Bourgeoisie.

3. Divers

Interventions de bourgeois :

3.1 **Mme Juliette Varone, St-Germain**

Mme Varone se demande si elle est bourgeoise de Savièse

Mme Varone a épousé M. Freddy-Armand Varone, le 24.07.1975. A cette période, les femmes perdaient leur origine et leur bourgeoisie au profit de ceux de son époux. Mme Varone est donc bien originaire et bourgeoise de Savièse.

La parole n'est plus demandée dans l'assemblée.

Avant de clore cette soirée, M. le Président souhaite à chacune et chacun de belles et heureuses fêtes de fin d'année et donne déjà rendez-vous pour les manifestations prévues en 2014, en commençant par les vœux du premier jour de l'an.

L'assemblée est levée à 21h30. Elle est suivie du verre de l'amitié et des fromages servis par notre huissier communal.

La Secrétaire